

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie
Herausgeber: Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde
Band: 46 (1968)
Heft: 6

Rubrik: Benützt die Verbands-Diasammlung für jeden Lichtbildvortrag! ;
Zentrale Pilzbestimmungstage vom 3./4. August in Glarus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

poisonnements dus à l'ingestion d'*Amanita phalloides* et *verna* ainsi que de *Gyromitra esculenta*. Il a éprouvé avec succès l'efficacité de sa thérapeutique dans 69 cas d'intoxication phalloïdienne. Le remède utilisé est un sérum fabriqué à Naples sous le nom de «Tioctidasi» et en Allemagne de l'Ouest sous l'appellation «Tioctacid-Homberg». Cette thérapeutique est résumée comme suit:

1. Dans chaque cas d'intoxication, il faut surveiller la période de latence et rechercher par tous les moyens la cause de l'intoxication.

2. Après l'ingestion d'amanites vertes ou blanches, il faut conclure à un empoisonnement phaïllodien si après 4 à 24 heures il se produit les symptômes classiques de vomissements et de diarrhée. Les personnes intoxiquées sont dès lors à considérer comme étant en danger de mort.

3. Ces personnes malades doivent être transportées d'urgence à l'hôpital. Là, il faut immédiatement procéder à un lavage d'estomac et des intestins, puis contrôler deux fois par jour le taux des transaminases du sérum.

4. Il faut administrer aux intoxiqués sitôt après leur admission à l'hôpital des injections continues de glucose et de vitamines B et C. Ces injections débuteront avec 12 ampoules de «tioctacide» de 25 mg, au total 300 mg pendant 24 heures. Cette thérapeutique doit être poursuivie pendant cinq jours, en comptant comme premier jour celui où s'est déclaré l'apparition des vomissements et des diarrhées. Le «tioctacide» peut encore être administré le troisième jour après l'apparition des symptômes précités, mais dans ce cas, le malade doit être constamment surveillé. Si ce dernier se trouve dans un état comateux, la quantité de «tioctacide» doit être portée à 500 mg par jour. Si l'on commence la thérapeutique du «tioctacide» le quatrième jour seulement après les symptômes classiques, les chances de guérison sont incertaines.

5. Pendant longtemps, seuls les symptômes classiques permettaient de diagnostiquer l'intoxication phalloïdienne. Mais on sait aujourd'hui déceler les signes d'alarme qui apparaissent dès le troisième jour par une augmentation du taux des transaminases GPT et éventuellement de la bilirubine. L'arrêt des symptômes classiques (vomissements et diarrhées) n'est pas nécessairement un signe de guérison, mais une suite logique de la thérapeutique. Il faut toujours rechercher le subicterus des sclères. Dès l'apparition des premiers signes de jaunisse, le «tioctacide» permet encore une chance de guérison.

6. Après l'amélioration de son état, l'intoxiqué doit subir encore une longue diète. Même si le patient se sent très bien, il n'est pas dit qu'il soit guéri, seuls les tests cliniques en donnent la preuve.

Benützt die Verbands-Diasammlung für jeden Lichtbildervortrag!

Auf Verlangen wird Ihnen sofort ein Dia-Bestellschein mit der Liste der erhältlichen Lichtbilder zugestellt. Die Leihgebühr setzt sich zusammen aus:

- Grundtaxe von Fr.1.–
- Gebühr pro Einzelbild Fr.—.10 (Standort- oder Atelieraufnahme)
- Gebühr pro Doppelbild Fr.—.15 (Standort- und Atelieraufnahme)
- Portospesen Dia-Verwalter: Ernst Rahm, Grafiker, 7050 Arosa GR.

Zentrale Pilzbestimmertage vom 3./4. August in Glarus

Programm

Samstag, 3. August

- Bis 14.31 Uhr Ankunft der Teilnehmer in Glarus. Nach Ankunft werden die Teilnehmer gebeten, sich im Vestibül des Schützenhauses einzufinden, wo der Tageskassier die Unterkunfts- und Verpflegungsorte bekanntgibt sowie die dazugehörigen Bons gegen Entrichtung der Kosten aushändigt.
- 15.15 Uhr Begrüßung der Teilnehmer durch den Tagungsleiter und die Sektion Glarus. Weitere Instruktionen. Anschließend Einteilung der Teilnehmer in Arbeitsgruppen. Beginn der Bestimmungsübungen an den durch die Sektion Glarus vorbereiteten Tischen unter der Leitung von WK-Mitgliedern und Instruktoren in Gruppen.
- 18.30 Uhr Besprechung der Bestimmungsergebnisse durch ein WK-Mitglied.
- 19 Uhr Gemeinsames Nachtessen.
- 20 Uhr Kurzvorträge. (Die Themen werden vorher bekanntgegeben.)
- 22 Uhr Schluß der Veranstaltung und anschließend gemütliches Beisammensein.

Sonntag, 4. August

- 7.30 Uhr Frühstück am Logisort.
- 8.30 Uhr Abfahrt mit Autocars in Gruppen in die Exkursionsgebiete. Dasselbst unter Leitung der Instruktoren Pilzsuche mit Bestimmung der gefundenen Arten.
- 12 Uhr Rückkehr vom Exkursionsgebiet. Deponierung des gefundenen Materials im Saale des Schützenhauses.
- 12.30 Uhr Gemeinsames Mittagessen im Schützenhaus.
- 14 Uhr Besprechung der gefundenen Pilze durch ein WK-Mitglied.
- 15 Uhr Kritik und anschließend Diskussion.
- 16 Uhr Schluß der Tagung.

Die Teilnehmer werden gebeten, ihre Bestimmungsbücher mitzubringen. Ebenso sind eine Lupe (10fach) sowie ein Sammelkorb mitzubringen. Notizblock und Bleistift nicht vergessen!

Anmeldung zur Teilnahme bis 30. Juni notwendig, an Herrn Rudolf Tschudi, Kirchstraße 23, 6750 Glarus. Gleichzeitig ist die Teilnehmergebühr von Fr. 10.– an den Pilzverein Glarus, Postcheckkonto 87-2623, einzuzahlen.

Freundlich lädt ein:

Verband Schweiz. Vereine für Pilzkunde
Pilzverein Glarus und Umgebung